

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 42/2024**

**OBJET :** PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) en vigueur ;

VU la délibération n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU la demande de la Commune de Melun concernant la cession de différents biens ;

**CONSIDÉRANT** que la CAMVS a acquis deux téléphones de marque Iphone ainsi qu'un ordinateur ;

**CONSIDERANT** que les biens sont amortis ou en cours d'amortissement ;

**CONSIDERANT** que ces équipements ont une utilité pour la Commune de Melun ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** DE CEDER les biens suivants à la Commune de Melun à un euro symbolique :

<i>Descriptif du bien</i>	<i>Prix d'acquisition</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Smartphone Apple - Iphone 12 mini 128Go et ses accessoires - Acquisition en février 2021 - fin amortissement au 31 décembre 2022	<b>823,92€ HT</b>	<b>0€</b>
Smartphone Apple - Iphone 11 128Go Noir et ses accessoires – Acquisition en août 2022 – fin amortissement au 31 décembre 2023	<b>521,00€ HT</b>	<b>0€</b>
Dell Latitude 3420 (Numéro de série : D9CHHG3) - Acquisition en janvier 2022 (825,00€ HT) – fin d'amortissement au 31 décembre 2027	<b>825,00€ HT</b>	<b>660€</b>

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec la Commune de Melun.

**Article 3 :** DIT que la sortie des biens du patrimoine de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 57.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 16/04/2024

Accusé de réception

077-247700057-20240416-55604-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Publication ou notification : 17 avril 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine is visible. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck Vernin'.

Franck Vernin

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*